

Résolution soumise au vote du Comité Directeur National du 31 janvier 2009

MODALITES
PASSERELLE INITIATEUR => MONITEUR FEDERAL 1^{er} degré

Accessibilité :

- ▶ **Être breveté Initiateur depuis au moins 3 ans**
- ▶ **Être titulaire du Flotteur d'Or**
- ▶ **Être en activité**

RAPPEL

C'est un dispositif collatéral à la réforme de l'Initiateur actuel, remplacé par l'Initiateur Fédéral, visant à revaloriser le Monitorat fédéral 1^{er} degré et s'intégrant dans la refonte actuelle des cursus et référentiels de formation.

CONDITIONS DE CANDIDATURE

Le candidat devra fournir les pièces suivantes :

1. **Présenter** une attestation du chargé de mission Formation Régional mentionnant les critères ci-dessous :
 - a) justifier d'une expérience de l'enseignement de la NEV d'au moins 3 ans, sans interruption d'activité au cours des 3 années précédant le dépôt de son dossier de demande d'accès à la passerelle.
 - b) aucune interruption de licence durant les 3 années précédant le dépôt du dossier.
 - c) avoir encadré au moins 2 stages de formation.
 - d) avoir participé à, au moins, 1 jury d'examen.
 - e) Avoir participé en qualité de compétiteur à, au moins :
 - *Un critérium national de descente*
 - *un critérium national de slalom*
2. **Rédiger** un document faisant la synthèse de son cursus, de ses expériences et de ses motivations.
3. **Remplir et adresser** le formulaire de demande d'accès à la passerelle à la CR NEV d'appartenance qui le transmettra à la Commission Nationale après avis favorable du Président de Région et du chargé de mission Formation Régional.
4. **Être titulaire** de la licence FFESSM en cours de validité.
5. **Présenter** un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la nage en eau vive.
6. **Fournir** les copies des brevets :
 - Initiateur
 - Flotteur d'Or
7. **Être titulaire** du RIFA-NEV.

Le dossier complet, comprenant ces 8 pièces, devra parvenir à la CN NEV au moins 1 mois avant la date de l'évaluation.

**Après étude de son dossier,
le candidat sera éventuellement convoqué aux épreuves d'évaluation**

MISE EN PLACE

Le présent projet a été validé par le Collège des Instructeurs en réunion du 13 décembre 2008 à Marseille et sera présenté aux :

- *Présidents de Régions pour approbation*
- *Membres du CDN FFESSM le 7 février 2009 à Marseille pour être entériné*

A l'issue, une lettre d'information décrivant cette possibilité d'accès allégé au Monitorat Fédéral 1^{er} degré, tenant compte de l'expérience des candidats et stipulant les modalités définitives, sera largement diffusée aux régions et à tous les Initiateurs répertoriés.

La possibilité d'accès au MF1 par passerelle sera limitée dans le temps à 2 ans à partir de la date de prise d'effet de cette mesure.

1 à 2 sessions par an (*en fonction des besoins*) seront organisées pendant ces 2 années.

CONTROLE DES CONNAISSANCES

Elle a pour objectifs :

- ➔ **D'ouvrir** l'accès au MF1 en prenant soin de ne pas dévaloriser ce brevet, notamment auprès de ceux qui auront suivi un cursus normal.
- ➔ **De s'assurer** que le futur Moniteur maîtrise les techniques indispensables pour garantir la sécurité de ses élèves.
- ➔ **De vérifier** que le candidat possède les connaissances théoriques et les savoirs faire pédagogiques nécessaires à un enseignement de qualité.

NATURE DES EPREUVES

GROUPE 1 : EPREUVES TECHNIQUES

1. Un contrôle écrit des connaissances théoriques portant sur les règlements fédéraux et la préparation des nageurs à la compétition : *durée 1h30 - Coef. 2*
2. Une épreuve pratique portant sur les techniques de sécurité et sauvetage : *Coef. 3*

Au cours d'une descente de 3 à 4 km sur un parcours de classe IV sup (5), le candidat devra démontrer ses compétences à mettre en place, sur un passage sensible de son choix, un dispositif destiné à sécuriser le franchissement par la palanquée et démontrer son aisance dans des interventions sur un nageur en difficulté. Il sera également évalué sur sa technique individuelle.

Pour être admissible aux épreuves pédagogiques, le candidat devra totaliser un minimum de 50 points sur 100 sans note éliminatoire (*inférieure à 6/20 pour l'épreuve 1 et 10/20 pour la 2*).

GROUPE 2 : EPREUVES PEDAGOGIQUES

1. Pédagogie 1 (Coef. 2) :

Réaliser un exposé théorique devant un groupe d'élèves dont le niveau pourra aller du débutant au nageur préparant le Flotteur d'Or.

2. Pédagogie 2 (Coef. 3) :

Elaborer et conduire une séance d'enseignement sur le torrent ayant pour objectif l'apprentissage ou le perfectionnement dans un exercice technique avec nageurs dont le niveau pourra aller du débutant au nageur préparant le Flotteur d'Or.

3. Entretien avec le Jury (Coef. 2) :

Il sera centré sur le mémo du candidat et le déroulement des épreuves ci-dessus.

Pour être reçu au Monitorat Fédéral 1^{er} degré, le candidat devra obtenir au moins 70 points sur 140 à ce groupe d'épreuves, sans note éliminatoire (*inférieure à 6/20*).

JURY

Il est composé :

- du Président de la Commission Nationale
- du chargé de mission Formation National ou d'un Instructeur National mandaté pour le représenter
- d'au moins 1 Instructeur National assisté d'autres Instructeurs (N ou R) en fonction du nombre de candidats